

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24467**

Intitulé

Licence : Licence Sciences du langage (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Aix-Marseille Université, Université de Franche-Comté - Besançon, Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3, Université de Caen Normandie, Université de Bourgogne - Dijon, Université de Limoges, Université de Lorraine, Université Lumière - Lyon 2, Université Paul Valéry - Montpellier 3, Université de Nantes, Université Nice Sophia Antipolis, Université d'Orléans, Université Paris Ouest Nanterre la Défense, Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3, Université Paris Descartes - Paris 5, Université Paris Diderot - Paris 7, Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis, Université de Poitiers, Université de Rouen, Université Jean Jaurès - Toulouse 2, Université Clermont Auvergne, Université de Picardie Jules Verne - Amiens, Université Grenoble Alpes, Université de Lille, Université de Tours	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

125 Linguistique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Recueil de matériaux linguistiques (lexiques, retranscriptions, corpus...) en vue de leur exploitation.
- Analyse du fonctionnement linguistique d'un corpus donné (oral / écrit) notamment à l'aide d'outils informatiques adaptés
- Caractérisation des principaux mécanismes mentaux de l'acquisition, de la compréhension et de la production du langage.
- Recherche bibliographique
- Identifier et mobiliser les principaux concepts permettant de décrire et d'expliquer le fonctionnement du langage humain et des langues du monde dans toutes leurs dimensions, et ce dans le cadre de toute étude menée, qu'il s'agisse d'un contexte académique (présentation, exposé, analyse d'un corpus) ou professionnel (étude de terrain, étude de contexte, étude des modalités d'apprentissage d'une langue maternelle ou seconde).
- Repérer la diversité de leurs structures pour en apprécier les similitudes et différences.
- Identifier et décrire la diversité des usages langagiers.
- Caractériser les principaux mécanismes mentaux de l'acquisition, de la compréhension et de la production du langage.
- Analyser les données linguistiques d'une situation de communication, en tenant compte à la fois de la forme du message et du contexte de sa production.
- Concevoir et expliciter une problématique de linguistique et mettre en œuvre son traitement scientifique avec les outils et méthodes de référence, notamment les outils informatiques spécifiques de la discipline.
- Recueillir et exploiter des matériaux linguistiques (lexiques, retranscriptions, corpus...)

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Se situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.

- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- N : Administration des entreprises
- O : Administration publique
- R : Arts, spectacle
- S : Autres activités de service (associations)
- J : Info-com
- Enseignant / chercheur (avec poursuite d'études)
- Assistant de communication ou d'édition
- Linguiste informaticien
- Lexicographe commercial (maison d'édition, terminologie d'entreprise)
- Orthophoniste (concours ou master dédié)

Par ailleurs, de nombreux concours de la fonction publique sont accessibles avec le grade de licence.

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1106 : Journalisme et information média

E1103 : Communication

J1406 : Orthophonie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 24467 - Identification d'un questionnement au sein d'un champ disciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer la diversité de leurs structures pour en apprécier les similitudes et différences. • Identifier et décrire la diversité des usages langagiers. • Caractériser les principaux mécanismes mentaux de l'acquisition, de la compréhension et de la production du langage.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 24467 - Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et mobiliser les principaux concepts permettant de décrire et d'expliquer le fonctionnement du langage humain et des langues du monde dans toutes leurs dimensions, et ce dans le cadre de toute étude menée, qu'il s'agisse d'un contexte académique (présentation, exposé, analyse d'un corpus) ou professionnel (étude de terrain, étude de contexte, étude des modalités d'apprentissage d'une langue maternelle ou seconde). • Analyser les données linguistiques d'une situation de communication, en tenant compte à la fois de la forme du message et du contexte de sa production.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 24467 - Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et expliciter une problématique de linguistique et mettre en oeuvre son traitement scientifique avec les outils et méthodes de référence, notamment les outils informatiques spécifiques de la discipline. • Recueillir et exploiter des matériaux linguistiques (lexiques, retranscriptions, corpus...)
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 24467 - Usages digitaux et numériques	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 24467 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. • Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. • Développer une argumentation avec esprit critique.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 24467 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> • Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. • Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 24467 - Positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. • Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. • Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 24467 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. • Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. • Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. • Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- **Arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence**
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018
- Université Bordeaux-Montaigne, arrêté du : 27/05/2016
- Université Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017
- Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 16/04/2017
- Université de Caen-Normandie, arrêté du : 07/02/2017
- Université de Franche-Comté - Besançon, arrêté du : 20/04/2017
- Université de Lille, arrêté du : 17/06/2015
- Université de Limoges, arrêté du : 04/09/2018
- Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018
- Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017
- Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 19/07/2018
- Université de Poitiers, arrêté du : 24/09/2018
- Université de Rouen, arrêté du : 08/06/2017
- Université de Tours, arrêté du : 22/05/2018
- Université d'Orléans, arrêté du : 22/05/2018

Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016
Université Jean-Jaurès - Toulouse 2, arrêté du : 15/04/2016
Université Lumière - Lyon 2, arrêté du : 23/05/2016
Université Nice Sophia Antipolis, arrêté du : 28/05/2018
Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis, arrêté du : 30/06/2017
Université Paris Descartes - Paris 5, arrêté du : 17/10/2014
Université Paris Diderot - Paris 7, arrêté du : 11/09/2014
Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, arrêté du : 30/06/2017
Université Paul-Valéry-Montpellier, arrêté du : 30/03/2018
Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3, arrêté du : 06/11/2014

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Aix Marseille Université](#)

[Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3](#)

[Université de Franche-Comté - Besançon](#)

[Université de Caen Normandie](#)

[Université de Bourgogne - Dijon](#)

[Université de Limoges](#)

[Université Lumière - Lyon 2](#)

[Université de Nantes](#)

[Université d'Orléans](#)

[Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10](#)

[Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3](#)

[Université Paris Descartes - Paris 5](#)

[Université Paris Diderot - Paris 7](#)

[Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis](#)

[Université de Poitiers](#)

[Université de Rouen](#)

[Université Nice Sophia Antipolis](#)

[Université de Lorraine](#)

[Université Paul Valéry - Montpellier 3](#)

[Université Jean-Jaurès - Toulouse 2](#)

[Université Clermont Auvergne](#)

[Université Grenoble Alpes](#)

[Université de Picardie Jules Verne - Amiens](#)

[Université de Lille](#)

[Université de Tours](#)

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :

Certification précédente : Domaine : Arts, Lettres et Langues Mention : Sciences du Langage